



Visitons notre quartier !

Les habitants du quartier des Aubes ont la volonté de prendre en main leur cadre de vie.

A travers le Comité de quartier ils souhaitent participer activement et concrètement à une démocratie de proximité. Ainsi la commission « Les Aubes au quotidien » du Comité a initié une veille citoyenne sous forme de promenades en sollicitant directement les habitants du quartier. Chacune des visites a fait l'objet d'un compte rendu détaillé relatant les diverses observations avec photo et des propositions d'amélioration. Dans notre quartier, d'une mixité équilibrée, nous sommes attachés à la convivialité et à la qualité résidentielle.

A la suite de ces promenades, il s'en dégage trois priorités :

1. L'aménagement sécurisé et sécurisant des passages sous les 3 ponts ferroviaires notamment celui du Corum pour les usagers les plus vulnérables
2. L'apaisement de la circulation motorisée, donc réduction générale de la vitesse de circulation dans le quartier et création des espaces praticables en sécurité par des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite (PMR). (Ici la situation est en inadéquation avec la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » article 45 et avec la charte européenne des droits du piéton)
3. Entretien et aménagement de certains secteurs en vue de la salubrité et sauvegarde du cadre de vie

1) Point noire : les 3 ponts ferroviaires

Compte tenu qu'il est trop cher et trop compliqué d'envisager élargissement de ces ponts, nous demandons instamment de prévoir des aménagements en respect de la sécurité des usagers les plus faibles.

- Pont du dit « du Corum »



Les dangers et les défauts de ce carrefour ont été maintes fois soulignés par les habitants du quartier des Aubes qui l'empruntent quotidiennement à pieds ou à vélo (et parmi ces usagers de très nombreux scolaires, des mamans avec poussettes ...), par des associations, lors de la « cartopartie » (septembre 2013)/ PMR, et même lors de la visite avec des services techniques et quelques élus en janvier 2014

- piétons et vélos empruntent le « tunnel » sans visibilité à contresens des voitures
- absence de cheminements distincts pour vélo et piétons
- feux tricolores très mal placés car à la sortie d'un virage et défaut total de visibilité pour les piétons
- bouton d'appel piéton sans effet

Nous demandons : **URGENT**

- le déplacement du passage piéton en face de la sortie du tunnel (comme c'était auparavant),
- un appel piétons effectif
- un prolongement de la piste cyclable marquée au sol (partage vélos/piétons)
- la création d'un espace partagé sous le pont type « zone de rencontre » (marquage au sol, revêtement, surélévation) pour protéger les piétons et vélos qui arrivent dans le contresens des voitures sans visibilité

- Pont « Val Marie » (face à la rue Val Marie)



- Circulation dangereuse pour usagers vulnérables : (déjà un accident mortel dans le passé) trottoir trop étroit à gauche et absence de trottoir à droite (marquage au sol pas respecté); problème de synchronisation des feux entre passages voitures et piétons ; en heure de pointe les voitures cherchent à se croiser sous le pont rendant le passage en vélo impossible dans un sens ou dans l'autre.

Nous demandons :

- élargir trottoirs
- revoir la synchronisation des feux des deux côtés du pont avec priorité au passage aisé des piétons et vélos

- Pont au Nord



Passage de plus en plus emprunté : augmentation de la population avec nouvelles constructions d'habitat collectif et « itinéraire bis » entre Corum et Castelnau-le-Lez
Très dangereux car absence de cheminement sécurisé sous le pont sans visibilité (virage) alors que de nombreuses personnes l'empruntent à pied ou à vélo dans les deux sens pour accéder à la station du tram « Charles de Gaulle » à Castelnau-le-Lez

Nous demandons :

Aménagement urgent d'un cheminement sécurisé pour piétons et vélos.

2) L'Apaisement de la circulation motorisée

Le constat est que dans les Aubes les trottoirs sont le plus souvent trop étroits, trop encombrés (poteaux électriques, bornes incendie, arbres ...) sans jamais intégrer pleinement les besoins des personnes à mobilité réduite (très jeunes, vieux, en situation d'handicap ...).

En plus, sur certains axes larges, en lignes droites et très fréquentées (par exemple sur l'avenue Xavier de Ricard, l'avenue de St Maur, boulevard de la Pépinière, avenue Saint Maurice de Sauret) la vitesse de circulation motorisée (y compris des bus) est trop souvent excessive pour ce quartier essentiellement résidentiel. Ici, l'absence des trottoirs est souvent flagrante.



Rond point Charles Warnery



Carrefour Réserve Rimbaud



Rue de la Pépinière

Pas de continuité de trottoir
aux abords du parc

Absence de trottoir aux abords du parc



Rue de la Pépinière



Av. Xavier de Ricard



Trottoir encombré devant MPT Georges Sand



Absence de trottoir aux abords MPT Georges Sand



Av. de Saint Maur



Av. de Saint Maur



Rue de la Pépinière



Av. de Saint Maur



Av. de Saint Maur



Av. de Saint Maur

Nous demandons :

d'envisager un ***schéma local à circulation apaisée*** tout en maintenant le nécessaire passage inter-quartiers.

Dans ce projet nous souhaitons des « Zones 30 », voir des « Zones de rencontres » (espaces partagés par tous avec priorité aux piétons) au lieu d'abattre des arbres et d'attendre l'hypothétique enfouissement du réseau électrique.

L'instauration de la Zone 30 s'accompagnera de :

- la mise en place à des multiples endroits des **ralentisseurs** (type « coussin de Berlin » en caoutchouc),

- la réfection du **rond point** avenue Charles Warnery, création d'un **rond point** devant la Réserve Rimbaud, d'un **terre plein central** arboré sur une partie de l'avenue Saint Maur (entre rond point dit « de l'Olivier » et proximité de la MTP).
- la création de **chicanes** autours des arbres à sauvegarder et autour des poteaux en imposant une **circulation alternée** permettant la continuité et l'élargissement des trottoirs
- une **priorité à droite généralisée** et signalée.
- Des zones de rencontres, c.a.d. élimination des trottoirs à certains endroits (exemple : rue Marioge dans le quartier des Arceaux) et donner ainsi la priorité aux piétons sur la voirie.
Nb. : Sous le pont du Corum cette solution s'impose.

Avec cette démarche d'aménagement de la voie publique, le quartier gagnerait en convivialité et les déplacements doux seraient favorisés. Ce projet dans les Aubes pourrait servir d'exemple pilote dans la ville de Montpellier.

3) Entretien et aménagement de certains secteurs en vue de la salubrité et sauvegarde du cadre de vie

- **Zone en « friche » à l'extrémité nord :**



Av. de Saint Maur : construction d'habitat collectif livré depuis fin 2009 sans aménagements sur la voirie : absence de trottoirs et stationnement sur terrain vague (parkings en sous sol inondables); résidus de chantier+++

- **Lieux nécessitant un nettoyage :**



Rue du Prof. Léon Vallois



Av. Xavier de Ricard

Il y a des lieux où le dépôt de déchets est endémique et encourage son accumulation.



Habitat précaire ou véhicules « ventouse » ?



Av. St Maur: Fossée pluviale encombré par végétation et détrit



- Lieux qui nécessitent une re-végétalisation et le remplacement d'arbres abattus



Av. Xavier de Ricard



Av. X. de Ricard



Av. X. de Ricard



Av. St Maurice de Sauret

Depuis la fin de la livraison des « nouveaux » immeubles d'il y a 5 ans au nord du quartier, ce secteur donne l'impression d'une zone déshéritée et « en friche ».

Nous demandons :

- enfin la finalisation des aménagements de la voirie dans le secteur nord du quartier et un grand nettoyage avec création des trottoirs et des places de stationnement et l'enlèvement des résidus de chantier
- l'enlèvement régulier des végétaux et ordures aux divers « coins de rues » et nettoyage des lieux insalubres (souvent à proximité de l'habitat collectif; envisager une possible action avec les habitants)
- la végétalisation et re-végétalisation des lieux laissés vides ; respect de plantations à l'initiative des riverains (ex : semis au pied des arbres)

Cette synthèse rend largement compte des remarques, des doléances et des souhaits exprimés par les habitants lors des 3 visites. Dans le souci de résumer, tout n'a pas été retranscrit. Cependant, un rapport plus détaillé est à la disposition de tous. La présente synthèse a été communiquée aux personnes inscrites à la commission «Les Aubes au quotidien» à fin de recueillir des propositions, des correctifs et des suggestions diverses.

Le dossier a ensuite été présenté, débattu et approuvé en conseil d'administration du Comité de quartier le 23 février 2015.

Dossier remis à la Mairie de Montpellier à l'attention des destinataires :

- M Luc ALBERNHE, élu adjoint délégué de Montpellier au quotidien,
- M Gérard CASTRE, élu délégué à la Démocratie de proximité,
- Mme Mylène CHARDES, élue de quartier Montpellier Centre.

Montpellier, le 18 février 2015